

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 3 juin 2019, à 20h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

- M Yanick Baillargeon, maire  
M<sup>mes</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
Katia Duchesne, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Serge Allard, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Autorisation de cautionnement pour la réfection de la toiture de l'église et autorisation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
  - 5.3 Adoption règlement 2019-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la route saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 297 255\$ admissibles à une subvention »
  - 5.4 Adoption règlement 2019-003 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est et autorisant un emprunt et des dépenses de 730 090\$ »
  - 5.5 Changement au poste de maire suppléant
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1 : Autorisation
  - 8.2 Amendement résolution 2013-05-099 intitulée « Autorisation de vente de terrains »

- 8.3 Réfection des trottoirs : Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 8.4 Fédération québécoise des municipalités : Autorisation de participation au congrès annuel
- 8.5 Abrogation résolution 2019-05-071 intitulée « Amendement résolution 2017-12-270 intitulée « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée : Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » » »
- 8.6 Avis de motion règlement 2019-011 intitulé « Règlement amendant le règlement 2018-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les élus municipaux »
- 8.7 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 8.8 Résidence Dorée : Contribution financière 10<sup>e</sup> anniversaire
- 8.9 MADA :
  - 8.9.1 Mise à jour du plan d'actions
  - 8.9.2 Nomination d'un élu responsable des dossiers aînés
- 8.10 Autorisation de vente d'un terrain : Lot 4 594 945
- 8.11 Adoption de la politique d'harcèlement psychologique

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 10. VOIRIE

## 11. SERVICES PUBLICS

## 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Programme Accès-Logis : Programme municipal d'aide financière complémentaire

## 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Avis de motion règlement 2019-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par le règlement numéro 258-2018 »
- 13.2 Avis de motion règlement 2019-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2018-005 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé »
- 13.3 Avis de motion règlement 2019-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de construction numéro 2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelés ou en rangée et contiguës, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation, la finition du revêtement extérieur »
- 13.4 Avis de motion règlement 2019-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains »
- 13.5 Avis de motion règlement 2019-008 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2018-001) en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 »
- 13.6 Avis de motion règlement 2019-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure »
- 13.7 Avis de motion règlement 2019-010 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification »
- 13.8 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à

assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par le règlement numéro 258-2018 »

- 13.9 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2018-005 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé »
- 13.10 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de construction numéro 2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelés ou en rangée et contigües, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation, la finition du revêtement extérieur »
- 13.11 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains »
- 13.12 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-008 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2018-001) en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 »
- 13.13 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure »
- 13.14 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2019-010 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification »
- 13.15 Assemblée publique de consultation pour les règlements 2019-004, 2019-005, 2019-006, 2019-007, 2019-008, 2019-009 et 2019-010 : Fixation de la date
- 13.16 Plan d'embellissement et de revitalisation : Dépôt
- 13.17 Nettoyage de terrains : lots 6 268 255 et 4 595 114
- 13.18 Projet d'aménagement des entrées des municipalités de la MRC Domaine-du-Roy – Participation de la Municipalité de la Paroisse de La Doré

#### 14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Centre des loisirs : Attribution du mandat de réfection du plancher

#### 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Motion de félicitations comité organisateur du souper-bénéfice de la Maison Angers-Poirier
- 16.2 Motion de félicitations Maison des Jeunes pour la Journée de l'arbre

#### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2019-06-089

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

#### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2019-06-090

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 mai 2019 tel que présenté.

### POINT 4.1

#### RAPPORT DU MAIRE

---

Le 6 mai, j'ai réalisé une entrevue à la radio de Planète 99,5 en lien avec la Fête régionale de l'arbre et, en soirée, j'ai présidé la séance du conseil municipal. Le 7 mai, j'ai participé à une rencontre de la Résidence Dorée. Le 10 mai, j'ai participé au souper-bénéfice de la Traversée internationale du Lac St-Jean. Le 12 mai, j'ai participé au brunch du pré-tirage du Festival des Camionneurs. Le 13 mai, j'ai participé à une rencontre de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. Le 14 mai, j'ai participé à un conseil de la MRC Domaine-du-Roy. Le 21 mai, j'ai rencontré des représentants de la Sûreté du Québec en lien avec le programme de parrainage et marrainage. Le 22 mai, j'ai participé à une rencontre en lien avec le financement de la Maison Angers-Poirier. Le 23 mai, j'ai participé au dévoilement des capsules de promotion des municipalités de la MRC Domaine-du-Roy à MATV. Le 25 mai, j'ai participé à la journée de la Fête régionale de l'arbre et des forêts et au souper-bénéfice de la Maison Angers-Poirier et hommage aux bâtisseurs. Le 28 mai, j'ai participé à une rencontre plénière de la MRC Domaine-du-Roy. Les 29 et 30 mai, j'ai participé au colloque de Carrefour action municipal et des familles. Le 31 mai, j'ai participé au tournoi de la Fondation Domaine-du-Roy du CIUSSS. Le 1<sup>e</sup> juin, j'ai participé à une activité de financement de la maison du Havre du Lac St-Jean.

### POINT 4.2

#### RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

---

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mai selon leurs différents domaines d'intervention.

Tous les conseillers et conseillères ont participé au souper-bénéfice pour la Maison Angers-Poirier et hommage aux bâtisseurs.

Yoland Bau a participé aux activités entourant la Fête régionale de l'arbre et des forêts.

Katia Duchesne a participé à deux (2) rencontres du comité d'embellissement, au colloque Carrefour action municipal et familles, aux activités de la Fête régionale de l'arbre et des forêts et à une rencontre du Réseau Biblio.

Michel Simard a participé au pré-tirage du Festival des Camionneurs, à une rencontre de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. et au Colloque Carrefour Action municipale et familles.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré et à une rencontre pour le projet des futurs logements.

Pierre-Paul Lalancette a participé au pré-tirage du Festival des Camionneurs et au congrès de la Fédération des Villages-relais.

Les autres conseillers n'ont rien de particulier à signaler.

### POINT 4.3

#### MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

---

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux

membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2019-06-091

ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mai 2019 de la Municipalité au montant de 113 508.19\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2019-06-092

AUTORISATION DE CAUTIONNEMENT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ET AUTORISATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

---

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-La-Doré désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 350 000 \$, remboursable sur 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT l'emphytéose signée avec la Fabrique spécifiant que la municipalité est responsable de 40% des coûts de réfection;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité remboursera sa portion de la dette annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré se porte caution en faveur de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-La-Doré d'un montant de 350 000\$ pour 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2019-06-093

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-002 INTITULÉ « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt et de dépenses de 1 297 255\$ admissibles à une subvention »

---

Il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2019-002 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt et de dépenses de 1 297 255\$ admissibles à une subvention » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2019-002

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET DES DÉPENSES DE 1 297 255\$ ADMISSIBLES A UNE SUBVENTION

---

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la Route Saint-Joseph Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 1 297 255\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles à une subvention dans le programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec évalue sa contribution variable à 90% des dépenses admissibles soit 1 167 530\$ selon les coûts estimés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 6 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2019-002 tel que décrit ci-dessous :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de réfection de l'infrastructure routière de la route Saint-Joseph Nord, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

<b>Réfection de la route Saint-Joseph Nord</b>		
<b>Estimation des coûts</b>		
<b>Article</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
	Infrastructures de voirie	
	<b>Coûts directs:</b>	
	Coût total de construction	961 018 \$
	Provision pour imprévus (15 %)	144 153 \$
	Taxes nettes (4.9875 %)	47 931 \$
	<b>Total - Coûts directs</b>	<b>1 153 102 \$</b>
	<b>Frais incidents:</b>	
	Frais incidents de base (15%)	144 153 \$
	<b>Total - Frais incidents</b>	<b>144 153 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>1 297 255 \$</b>

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus dans le rapport de conception préparé par Stantec et daté du 18 mars 2019 tel qu'inclus à l'annexe 1.

#### **ARTICLE 3**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention versée en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local 2018-2021 Volet – Redressement des infrastructures routières locales ».

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 297 255 \$ sur une période de vingt (20) ans.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement abroge le règlement 2019-001.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 3 juin 2019

Publié le 4 juin 2019

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

Yanick Baillargeon,  
Maire

#### **POINT 5.4**

**RÉSOLUTION 2019-06-094**

**ADOPTION RÈGLEMENT 2019-003 INTITULÉ « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est et autorisant un emprunt et des dépenses de 730 090\$ »**

---

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2019-003 intitulé « « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est et autorisant un emprunt et des dépenses de 730 090\$ ».

## RÈGLEMENT 2019-003

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES PINS ET DE L'AVENUE DES CHAMPS EST ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET DES DÉPENSES DE 730 090 \$

---

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des champs est;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 730 090 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-070 intitulée « Taxe d'accise sur l'essence : Utilisation du 20% pour la réfection de la rue des pins et de l'avenue des champs est »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2019-003 tel que décrit ci-dessous :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de réfection de l'infrastructure routière de la rue des Pins et de l'avenue des Champs est, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

<b>Réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs est</b>		
<b>Estimation des coûts</b>		
<b>Article</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
	Infrastructures de voirie	
	<b>Coûts directs:</b>	
	Coût total de construction	551 910 \$
	Provision pour imprévus (5 %)	27 596 \$
	Taxes nettes (4.9875 %)	28 903 \$
	<b>Total - Coûts directs</b>	<b>608 408 \$</b>
	<b>Frais incidents:</b>	
	Frais incidents de base	121 682 \$
	<b>Total - Frais incidents</b>	<b>121 682 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>730 090\$</b>

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus à l'étude des coûts des plans et devis préliminaires préparée par Stantec et datée de 3 juin 2019.

#### **ARTICLE 3**

Le conseil municipal est autorisé à affecter 20% des somme à recevoir de la TECQ 2019-2023 au montant de 165 000 \$ pour l'application du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 730 090\$ sur une période de vingt (20) ans.



## **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement 20% de la subvention versée en vertu du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence ».

## **ARTICLE 6**

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

## **ARTICLE 7**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

Yanick Baillargeon,  
Maire

### **POINT 5.5**

**RÉSOLUTION 2018-06-095**

**CHANGEMENT AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-121;

CONSIDÉRANT QUE le délai de six (6) mois est venu à échéance en mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Pierre-Paul Lalancette comme maire suppléant. Ce dernier est également autorisé à vérifier les comptes de la Municipalité et à y apposer ses initiales.

Des remerciements sont donnés à la conseillère Katia Duchesne pour ses bons services durant son mandat de pro mairesse.

### **POINT 6.0**

**RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE MAI 2019**

---

Le résumé de la correspondance du mois de mai 2019 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 8.1  
RÉSOLUTION 2019-06-096  
PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – VOLET 1 : AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- que Stéphanie Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

POINT 8.2  
RÉSOLUTION 2019-06-097  
AMENDEMENT RÉSOLUTION 2013-05-099 INTITULÉE « Autorisation de vente de terrains »

---

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) terrains ont été vendus dans le Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout doit être prolongé afin de répondre à la demande pour les autres constructions dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-099;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2013-05-099 comme suit :

- Modifier le texte « ... Comme il n'y a pas de travaux ... » par « Le prix de vente sera de 8 000\$ par terrain pour les quatre (4) prochains terrains à être vendus... ».

POINT 8.3  
RÉSOLUTION 2019-06-098  
RÉFECTION DES TROTTOIRS : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

---

CONSIDÉRANT le projet de réfection des trottoirs réalisé en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficiait d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer le protocole d'entente relatif à l'obtention de ladite subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Yanick Baillargeon, maire, à signer le protocole d'entente relatif à la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de réfection des trottoirs.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2019-06-099

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL

---

Il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise l'inscription de deux (2) membres du conseil municipal au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 26 au 28 septembre prochain à Québec et que la somme de 2 000\$ soit attribuée à chaque participant pour les frais d'inscription et de déplacement. Les dépenses des participants seront autorisées sur présentation des pièces justificatives et ne comporte aucune activité non pertinente aux fonctions des élus.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2019-06-100

ABROGATION RÉSOLUTION 2019-05-071 INTITULÉE « Amendement résolution 2017-12-270 intitulée « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée : Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » » »

---

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-071;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. a des sièges libres et qu'ils doivent être comblés;

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil est disposé à siéger sur ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution 2019-05-071 intitulée « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée : Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » » ».

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2019-06-101

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-011 INTITULÉ « Règlement amendant le règlement 2018-010 intitulé « Code d'éthique et de déontologie municipal pour les élus municipaux » »

---

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie municipal pour les élus sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2019-06-102

ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES PLAINTES

---

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27)*, a été sanctionné le 1<sup>e</sup> décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte la procédure de règlement des plaintes telle que proposée.

#### POINT 8.8

RÉSOLUTION 2019-06-103

RÉSIDENCE DORÉE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Résidence Dorée fêtera son 10<sup>e</sup> anniversaire en juin prochain;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière en lien avec cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 150\$ pour les activités entourant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Résidence Dorée.

#### POINT 8.9.1

RÉSOLUTION 2019-06-104

MADA : RÉSOLUTION POUR OBTENIR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER POUR ÉLABORER LA DÉMARCHE MADA DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le plan d'actions du comité MADA vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent continuer les projets en lien avec le bien-être des personnes âgées;

CONSIDÉRANT la demande collective qui s'inscrit dans le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés : Volet 1 Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux d'obtenir un soutien technique et financier afin de mettre à jour sa politique aînée et son plan d'action afférent afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population et de poursuivre les efforts mis en ce sens spécifiquement dans les quatre dernières années
- s'inscrive dans cette démarche collective « Municipalité amie des aînés »;
- autorise la MRC Domaine-du-Roy à coordonner les travaux et de supporter l'ensemble des municipalités dans la réalisation de leurs plans d'actions locaux dans le cadre d'une démarche collective.

#### POINT 8.9.2

RÉSOLUTION 2019-06-105

MADA : NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES DOSSIERS AÎNÉS

---

CONSIDÉRANT la demande collective qui s'inscrit dans le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés : Volet 1 Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés*;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité participant à la demande collective qui sera coordonnée par la MRC du Domaine-du-Roy, se doit de désigner la personne élue responsable du dossier « aînés »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Michel Simard, conseiller municipal, à titre d' élu responsable du dossier « aînés » pour la municipalité.

POINT 8.10

RÉSOLUTION 2019-06-106

AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN : LOT 4 594 945

---

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de Benoit Pognat et Sylvie Frering pour le lot 4 594 945;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en accord avec l'offre présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 4 594 945 à madame Sylvie Frering et monsieur Benoit Pognat, et ce, au prix de 4 000\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge des acquéreurs;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- les acquéreurs ont l'obligation de construction d'une résidence dans les 24 mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- à défaut de construire dans le délai convenu, l'obligation sera substituée par le paiement de 5.92\$ le mètre carré moins le prix payé à défaut de quoi le terrain reviendra de droit à la Municipalité et les frais de transfert seront à la charge des acquéreurs ;
- une installation septique conforme devra être installée;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 8.11

RÉSOLUTION 2019-06-107

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une politique d'harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT le projet de politique déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte la politique de harcèlement psychologique tel que déposée.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2019-06-108

PROGRAMME ACCÈS-LOGIS : PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

---

CONSIDÉRANT le projet de développement de huit (8) nouveaux logements de la Résidence Dorée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer le projet car il y a un besoin dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré informe la Société d'habitation du Québec de son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire Accès-Logis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière de 25 000\$ et d'un crédit de taxes foncière et des services pendant 25 ans pour le projet de construction de huit (8) nouveaux logements. Ce règlement sera adopté en temps dans le processus de réalisation dudit projet.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2019-06-109

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-004 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par le règlement numéro 258-2018 »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'urbanisme sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2019-06-110

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-005 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2018-005 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2019-06-111

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-006 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de construction numéro 2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelés ou en rangée et contigües, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation, la finition du revêtement extérieur »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de construction sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.4

RÉSOLUTION 2019-06-112

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-007 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de lotissement sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.5

RÉSOLUTION 2019-06-113

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-008 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance

au règlement numéro 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2018-001) en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.6

RÉSOLUTION 2019-06-114

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-009 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.7

RÉSOLUTION 2019-06-115

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-010 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification »

---

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 13.8

RÉSOLUTION 2019-06-116

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par le règlement numéro 258-2018 »

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-004 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par le règlement numéro 258-2018 »

POINT 13.9

RÉSOLUTION 2019-06-117

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2018-005 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé »

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2018-005 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé ».

POINT 13.10

RÉSOLUTION 2019-06-118

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-006 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de construction numéro

2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelés ou en rangée et contigües, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation, la finition du revêtement extérieur »

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de construction numéro 2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelés ou en rangée et contigües, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation, la finition du revêtement extérieur »

POINT 13.11

RÉSOLUTION 2019-06-119

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-007 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains »

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains »

POINT 13.12

RÉSOLUTION 2019-06-120

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-008 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2018-001) en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 »

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-008 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2018-001) en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 »

POINT 13.13

RÉSOLUTION 2019-06-121

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-009 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure »

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure ».

POINT 13.14

RÉSOLUTION 2019-06-122

ADOPTION PAR RÉSOLUTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-010 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification »



---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2019-010 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification ».

POINT 13.15

RÉSOLUTION 2019-06-123

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES RÈGLEMENTS 2019-004, 2019-005, 2019-006, 2019-007, 2019-008, 2019-009 ET 2019-010 : FIXATION DE LA DATE

---

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 13 juin 2019 à 13h l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements #2019-004, #2019-005, #2019-006, #2019-007, #2019-008, #2019-009 et #2019-010.

POINT 13.16

PLAN D'EMBELLISSEMENT ET DE REVITALISATION : DÉPÔT

---

Le maire dépose le plan d'embellissement et de revitalisation réalisé par le Comité La Doré en fierté. Le plan est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité.

POINT 13.17

RÉSOLUTION 2019-06-124

NETTOYAGE DE TERRAINS : LOTS 6 268 255 ET 4 595 114

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des lots 6 268 255 et 4 595 114;

CONSIDÉRANT QUE sur lesdits lots, il y a présence de détritiques;

CONSIDÉRANT la proposition de Entreprise Jean Tremblay et fils inc. pour le nettoyage et la disposition des détritiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Entreprise Jean Tremblay et fils inc. pour le nettoyage des lots 6 268 255 et 4 595 114 selon la proposition datée du 30 mai 2019 au montant de 10 940\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même le fonds d'immobilisations dans la section « Développement domiciliaire ».

POINT 13.18

RÉSOLUTION 2019-06-125

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

---

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy d'utiliser la totalité de l'enveloppe de 813 408 \$ obtenue dans le cadre du Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec, suite à la construction de la ligne à 735 kV Chamouchouane – Bout-de-l'Île, pour l'amélioration de la qualité paysagère dans chacune des municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE ce projet est en lien avec la stratégie territoriale de mise en valeur des paysages de la MRC et que l'amélioration de la qualité paysagère a également été identifiée comme une priorité par le chantier tourisme de la vision stratégique de développement territorial ;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy confiait, le 13 juin 2017, le mandat au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) d'élaborer des propositions d'aménagement pour chacune des municipalités ;

ATTENDU QUE le 26 mars 2018, le SARP déposait au conseil de la MRC les propositions d'aménagement préparées dans le cadre de son mandat ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a accepté le projet de réaménagement des entrées des municipalités tel que soumis par la MRC pour l'utilisation des sommes disponibles ;

ATTENDU QUE le PMVI d'Hydro-Québec exige que les projets respectent quatre conditions générales, soit l'intérêt collectif, la propriété publique, le respect du milieu et la pérennité du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré n'est pas en mesure de mettre en œuvre la proposition de réaménagement élaborée pour l'entrée de son noyau urbain car tous les aménagements sont prévus dans des entrées privées et sont non sécuritaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a déjà assez d'espace public à entretenir dans ses infrastructures et ne veut pas en ajouter;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà des projets pour mettre en valeur les deux parcs dans le centre du village qui sont le point de rencontre des routes arrivant de la Mauricie, de Chibougamau et de la MRC Maria-Chapdelaine.

ATTENDU QUE le budget de réaménagement de ces endroits est plus élevé que le 40000\$ accordé par la MRC et que la municipalité de La Doré trouve la répartition inéquitable.

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a jamais été consulté pour donner ses besoins dans le projet qui touche son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- signifie à la MRC du Domaine-du-Roy son intention de réaliser le projet de réaménagement sur les terrains ou des parcs déjà existants qui sont à mettre en valeur et où des aménagements sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité des usagers de ce secteur en 2020 et d'embellir les espaces publics sélectionnés;
- La municipalité demande au conseil de la MRC de revoir son mode de répartition des sommes en fonction des projets qui seront sélectionnés par les municipalités avec les budgets soumis afin d'être équitable envers toutes les municipalités membre de la MRC domaine du Roy;
- Que la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à entretenir et assurer la pérennité des interventions qui seront réalisées dans le cadre du projet ;
- Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de financement à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy.

#### POINT 14.1

RÉSOLUTION 2019-06-126

CENTRE DES LOISIRS : ATTRIBUTION DU MANDAT DE RÉFECTION DU PLANCHER

CONSIDÉRANT QUE le plancher du Centre des loisirs est usé et qu'il nécessite un sablage et un vernissage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de refaire le jeu de lignes pour le palet américain;

CONSIDÉRANT la proposition reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Finition de plancher JFT inc. pour la réfection du plancher du Centre des loisirs, et ce, pour la somme de 6 949.85\$, plus les taxes applicables.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2019-06-127

AUTORISATION – DEMANDE D’ADOPTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION

ATTENDU QUE la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d’action 2011-2015, l’action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu’au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU QUE le Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU QUE le projet de modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d’y parvenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d’adopter dans les plus brefs délais la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation;
- de mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l’organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité;
- Que le gouvernement élabore un programme d’aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l’approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP;
- d’interpeler l’ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

POINT 16.2

RÉSOLUTION 2019-06-128

MOTION DE FÉLICITATIONS COMITÉ ORGANISATEUR DU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA MAISON ANGERS-POIRIER

Une motion de félicitations est présentée par Yanick Baillargeon au comité organisateur du souper-bénéfice de la Maison Angers-Poirier et pour l’hommage aux bâtisseurs pour le succès remporté. Tous sont unanimes à confirmer la qualité de la soirée et des activités présentées.

POINT 16.3

RÉSOLUTION 2019-06-129

MOTION DE FÉLICITATIONS MAISON DES JEUNES POUR LA JOURNÉE DE L’ARBRE

Une motion de félicitations est présentée par Yanick Baillargeon aux jeunes ayant participé à la Journée de l’arbre et des forêts le 25 mai dernier. Leurs interventions a été très appréciées et pertinentes. Elles ont permis aux personnes présentes de connaître la vision des jeunes face à la forêt.

Questions

POINT 17.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 18.0  
RÉSOLUTION 2019-06-130  
LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 21h05, il est proposé par Katia Duchesne de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale